

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

PRÉFECTURE DE YAGOUA

SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES



RÉPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace –Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

SENIOR DIVISIONAL OFFICE OF YAGOUA

FINANCIAL AND ECONOMIC AFFAIRS
SERVICE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/CDPM/MD/T-BEC/2025 DU 14 MARS 2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE TCHATIBALI., DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-
NORD

Financement : Budget d'Investissement Public MINEDUB, Exercice 2025.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget du Ministère de l'Education de Base, le Préfet du Département du Mayo-Danay à Yagoua, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Tchatibali, Arrondissement de Tchatibali, Département du Mayo-Danay.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- Plomberie ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Allotissement

Sans objet.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de Trente Millions (30 000 000) FCFA.

5. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégue pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine similaire et n'ayant pas abandonné un chantier les trois derniers années.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'éducation de base Exercice 2025, Imputation n° 59 15 104 04 451315 523112.

8. mode de soumission

Le mode de soumission retenu dans le cadre de ce marché est hors ligne.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 600 000 (Six cent mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua dès publication du présent Avis d'appel d'offres

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) francs CFA, payable à la Recette des Finances de Yagoua..

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua contre récépissé, au plus tard le **10/04/2025 à 14 Heures précises** et devra porter la mention :

**"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/CDPM-MD/T-BEC/2025 DU 14 MARS 2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'INSPECTION D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE
TCHATIBALI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE TCHATIBALI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'ouvrage Délégué :

- ✓ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- ✓ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ✓ Les plis non-conformes au mode de soumission.
- ✓ Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Les cautionnements émis dans le cadre des Marchés Publics doivent être constitués à cent pour cent 100% et consignés en numéraires à la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **10/04/2025 à 15 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Danay dans la salle de réunions de la Préfecture de Yagoua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a. L'absence d'une pièce dans le dossier Administratif 48h après l'ouverture des offres;
- b. La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c. Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- e. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage) ;
- g. L'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- h. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. La note technique inférieure à 70% des oui ;
- j. Absence d'un sous détail des prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens logistiques ;
- La méthodologie.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de Yagoua, dès publication du présent avis.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

Yagoua, le

14 MARS 2025

LE PREFET DU DEPARTEMENT MAYO-DANAY
(Autorité Contractante)

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR)
- DDMAP/MD
- ARMP (Pour publication et archivage)
- DDEPAT/MD ;
- MAITRE OUVRAGE DEL (Pour infos)
- PRESIDENT CDPM (Pour infos)



Jean Laxare Ndongo Ndongo
Administrateur Civil Principal